



Ouverture d'un portail sur ma clôture

Par **beth**, le **09/05/2008** à **21:23**

bonjour,

je suis propriétaire depuis peu et je suis en train de faire ma clôture .

lors de l'achat de mon terrain en 2004, mon entrée

de parking privative se situent sur mes plans , dans une voirie communale au nord de mon terrain .

j'avais donc prévu avec ma maison de construction une exposition nord de ma maison pour prévoir à ma charge un futur garage en face de ce parking privatif lorsque j'en aurai les moyens.

entre les plans déposés (en DDE de l'implantation de ma maison) et la fin de la construction de ma maison , il s'agit de passer des modifications sur les parkings privatifs.

j'ai dû faire un parking privatif à l'ouest de mon habitation pour respecter les nouveaux plans faits par le promoteur à la suite des modifications des parcelles 14 et 13.

Maintenant je me retrouve avec une exposition nord avec un parking privatif qui ne me permet pas de rentrer ma voiture dans mon futur garage.

car l'entrée prévue à l'époque par la voirie de mon futur garage se retrouve remplacée par une impasse pour les lots 13 et 14 .

et mes voisins lots 13 et 14 ne veulent pas que j'installe un portail dans cette impasse, pour que je puisse rentrer mon véhicule.

ai-je droit à un recours étant donné que les modifications des parcelles 13 et 14 ne m'ont pas été communiquées avant mon implantation de maison.

J'ai commencé ma clôture que dois-je faire??

Il y a-t-il des papiers à remplir pour un droit de passage et une autorisation de modification de clôture?? à qui demander??

Merci de me répondre